DLP27-5-93102653



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

GRANDES CULTURES

C.P.P.A.P. N° 1859 AD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES AQUITAINE

N° ISSN 0763.7314

------ BULLETIN TECHNIQUE N° 6 ---------- ABONNEMENT ANNUEL : 330 F ------------

MERCREDI 26 MAI 1993

MAIS :

SESAMIE : TRAITEMENT DE LA PREMIERE GENERATION EN UNE SEULE APPLICATION AUTOUR DU 14 JUIN.

PYRALE : PREMIER VOL EN COURS.

VERS GRIS : SURVEILLEZ EN ZONE A RISQUE LES SEMIS EFFECTUES ENTRE LES 15 ET 20 MAI.

MAIS

SESAMIE :

Le premier vol de cette noctuelle est accompli à 10 %, pour un début significatif autour du 13 mai. Certains pièges de notre réseau ont pu capturer ces dernier jours des nombres parfois élevés de papillons (jusqu'à 10 par jour). Cela n'augure en rien d'un risque élevé, mais relève plus certainement d'un phénomène de "sur-capture" en début de vol, lorsque le piège n'est pas concurrencé par un nombre important de femelles de l'espèce.

Le risque de dégâts attendu pour cette première génération est généralement faible (moins de 5 % de pieds attaqués prévus au 10 juillet) pour deux raisons :

- forte mortalité des chenilles hivernantes suite aux pluies régulières et abondantes d'octobre et novembre 1992,

- bonnes conditions de pousse des maïs, qui auront, pour des dates de semis "normales" (entre 20 avril et 5 mai) atteint ou dépassé le stade " 10 feuilles" à la mi-juin, et donc manifesteront peu de dépérissements liés à l'alimentation des chenilles de première génération.

Localement, certaines parcelles à précédent maïs, ou situées à proximité (moins de 500 m) d'un précédent maïs fortement attaqué à l'automne 92 et non travaillées après récolte, en Haute- Lande et dans les côteaux du Sud Marmandais (région de Ste Gemme, du Néracais, du Bassin de l'Adour,), peuvent encourir un risque moyen d'attaque (10-20 % de pieds touchés prévus au 10 juillet).

Dans l'ensemble des situations à risque faible (les plus fréquentes) une protection en une seule application est préconisée afin d'abaisser les niveaux de population, et de réduire les risques en deuxième génération. **Une généralisation de cette véritable prophylaxie printanière est particulièrement souhaitable dans les zones de production de maïs doux.**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT / PROTECTION DES VÉGÉTAUX
51, rue Kieser 33077 Bordeaux Cedex - Tél. 56 00 42 03 • Télécopieur 56 00 42 31
Régisseur de Recettes : D.R.A.F. AQUITAINE • CCP BORDEAUX 6 700 09 P
BULLETIN TECHNIQUE / PUBLICATION PÉRIODIQUE- imprimé à la Station d'Avertissement Agricoles / Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

P63

Cette application unique sera mise en oeuvre entre les 12 et 16 juin (optimum au 14 juin) afin de couvrir l'essentiel de la période d'éclosion des oeufs, dont le dépôt débute actuellement significativement et devrait durer jusqu'au 25 juin. La dose à appliquer sera toujours celle de 0,5 kg PC/Ha pour le DIMILIN, et, pour les autres produits (famille des pyréthrinoïdes) de N/2 jusqu'à "6 feuilles" du maïs, 3 N/4 entre "6 et 10 feuilles" et N au delà (N étant la dose autorisée en deuxième génération portée dans le dépliant AGPM/SPV joint au Bulletin n°3 du 9 avril 1993 - Note : ajouter à cette liste le TRACKER 108 EC 0,28 kg PC/Ha) .

Concernant les quelques situations à risque plus élevé, la protection en deux applications est conseillée, le premier traitement devrait être effectué entre les 4 et 8 juin (optimum au 7 juin) et renouvelé entre les 18 et 22 juin. La dose à chaque intervention sera alors de N/2 (sauf DIMILIN toujours à 0,5 kg).

REMARQUE : la prévision à 15-20 jours des dates optimales d'application est possible grâce aux simulations numériques effectuées sur mini-ordinateur IN 4200 du Service Régional de la Protection des Végétaux ; la pertinence de l'évolution théorique des stades de développement de la sésamie calculée par notre modèle est régulièrement vérifiée par des observations de terrain.

PYRALE :

Dans notre région le risque de dégâts dûs aux chenilles de première génération est toujours faible car les femelles de pyrale évitent de pondre sur des pieds de maïs trop petits (moins de 10 feuilles).

Le piégeage montre cette année un premier vol se déroulant pratiquement en même temps que celui de sésamie.

La protection contre la sésamie ne couvrira malgré tout qu'une faible part du risque pyrale.

VERS GRIS :

Un risque d'attaque, trés localisé, existe en zone à risque (terres plutôt argileuse à forte teneur en matière organique en bordures de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne, de la Dordogne, de l'Adour), pour les parcelles semées entre les 15 et 20 mai ; une surveillance dès la levée est conseillée, jusqu'au stade "5-6 feuilles". Le traitement de semences au GAUCHO ainsi que les traitements micro-granulés du sol réduisent fortement les risques d'attaque.

En cas de détection de flétrissements avec présence de jeunes larves (tête de moins de 3 mm de large) de vers gris, un traitement en végétation est à effectuer avec l'une des spécialités portée au dépliant AGPM/SPV ; l'application se fera de préférence au crépuscule (début de période d'activité des chenilles) et à au moins 800 l de bouillie/ha.